

 23/09

Michel Desjobert

Mardi 17 septembre 2019

Villaine

60 route de Bourges

18110 Vasselay

Lettre recommandée avec AR

Conseil du Département du Cher

Service Aménagements Routiers

Rocade Nord-Ouest de Bourges

Les Pyramides

18000

Bourges

A l'attention de Monsieur Laurent Cibot

Monsieur,

Je donne suite à notre entrevue du 10 septembre dernier et vous remercie de m'avoir reçu.

Suite à l'« Avis d'Enquête Public », je me permets de rappeler notre demande des 18 mars et 07 avril 2016 auprès de la Safer (Mme Boissière) et de votre représentant (M. Machado) concernant les merlons, les plantations et la rétrocession à la famille en fin du chantier d'un partie des terres en surabondance situées entre la Rocade et Villaine (voir plan). L'objet de cette rétrocession est, comme nous le disions déjà en 2016, de :

- Conserver le plus « en l'état » le massif forestier de Villaine (44ha), exempt de toute pollution.
- Participer à la protection du bruit de la Rocade vis-à-vis des habitants de Villaine, Jou, Ivry, Fontland.
- Dire que ces terres forestières ont un intérêt environnemental important.
- Permettre la construction de merlons au bord même de la Rocade et du CD58.
- Respecter la décision de 1986 des services publics, via l'ONF et des subventions d'Etat, du changement de destination de terres, impropres à la polyculture, en plantation forestière.
- Préserver ces terres de toute pollution par les pesticides et engrais chimiques.
- Conserver et protéger la faune et la flore rares ainsi que, mare, source, cressonnière, abreuvoir à animaux existants.
- Maintenir la « Barrière Verte » entre Vasselay et Bourges voulue en son temps par les Elus des 2 communes.
- Protéger l'air local des gaz d'échappement de la circulation.
- Compenser la perte très importante, sur ce même massif, d'arbres (Erables sycomores, bouleaux, sapins de Douglas, etc..) liée à la sécheresse et à la maladie. Actuellement plus de 150 arbres recensés morts suite à ces phénomènes.
- Respecter la rétrocession des terres aux « Ayants droit » prioritaires sur 2 générations d'une donation-partage.

Tous ces points ont été débattus en 2016 et devaient être suivis d'effets. Nous n'avons aucune information depuis 3 ans.

Par ailleurs, je complète ma demande :

La création de la Rocade, dont le projet n'est plus en soi à remettre en cause, nous provoque un préjudice moral important et une perte de jouissance certaine. Ceci n'est contesté par personne.

L'étude acoustique laisse à penser que le niveau sonore prévu en moyenne de 58 db, dans le secteur nous concernant, ne dépassera pas le niveau réglementaire de 60 db. Soit ; mais le niveau actuel pris dans les conditions identiques est de 35db environ. Cette augmentation de 23 db environ crée une perte de jouissance réelle. Il faut ajouter à cela les 110 km/h et les pics de bruit liés aux freinages et accélérations des véhicules dans la zone du rond-point, en particulier des camions et motos.

Il y a donc lieu de se protéger contre le bruit pour réduire au maximum son impact sur les habitations voisines :

- Enterrer le plus possible le projet.
- Créer des merlons aux endroits appropriés avec les terres impropres provenant des déblais des terrassements de Jou et autres. Cette solution de protection doit donner satisfaction à toutes les parties : protéger du bruit les riverains, permettre au Maître d'Ouvrage et à l'entreprise de réaliser des économies substantielles sur les coûts de transport et de décharge.
- Limiter au maximum la déforestation à l'emprise des chaussées.
- Maintenir l'évacuation de la source et de la marre
- Ne pas polluer la source d'eau réputée potable
- Recouvrir la chaussée de revêtement de roulement antibruit sur 500mètres de part et d'autre de la Rocade et du CD 58 par rapport au Rond-Point.
- Reconstruire les nouvelles clôtures en limite avec les riverains dès la dépose des clôtures existantes suite aux acquisitions, pour éviter les intrusions pendant les travaux.
- Maintenir le long du CD 58 côté Est, un cordon de 30 ml de large les arbres existants (+ partie à planter) pour se protéger de la vue et du bruit, du droit de Villaine jusqu'au rond-point.
- Reconstituer des haies bocagères (prévue au projet).

Vous êtes le bienvenu pour visiter les lieux et apprécier le bien-fondé de ma demande.

Dans l'attente de vous rencontrer à nouveau ou de vous lire, et avec mes remerciements,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

M. Michel Desjobert



Copie à Mme Boissière de la Safer et à M. Ducateau, Commissaire Enquêteur

PJ : - lettre du 07/04/2016 à la Safer

- plan des ouvrages.